



Fin de bail et vente quelques mois de plus !!!!

Par **picasso**, le **28/06/2011** à **10:00**

Bonjour, mon propriétaire vent la maison que nous occupons depuis bientôt 9 ans .fin de bail le 20 decembre . il nous l a proposé à la vente mais trop cher!!! du coup nous somme entrain de faire toute les demarches pour faire construire mais le probleme et que en decembre la maison ne sera pas fini! plusieurs personnes mon dit que le proprietaire ne pouvait pas nous mettre dehors pendant la treve hivernal. rnpourriez vous m indiquez si cela et vrai du faite qu il est en règle dans les demarches.rnrnmerci beaucoup

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **14:29**

Quand avez-vous reçu le congé, exactement ?
En LRAR ou huissier ?
Avez-vous fait vérifier que le congé était valide ?
De quand date exactement le bail ?

Par **picasso 36**, le **28/06/2011** à **14:39**

c est une SCI familial notre premier bail etait de 6 ans puis renouvelable tous les 3 ans celui ci se termine le 20 decembre 2011. le proprietaire nous a fait parvenir un congé en vue de vente par huissier! je suis sur qu il est en règle du coup. mais je voulais savoir si dans notre cas la treve hivernale pouvait marcher?

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **14:58**

Le bail se renouvelle pour la même durée que la durée initiale.
La SCI est-elle vraiment familiale ?
Vous ne répondez pas aux questions
[citation]je suis sur qu'il est en règle du coup. mais je voulais savoir si dans notre cas la trêve hivernale pouvait marcher? [/citation]
bien sûr mais ça va vous coûter de l'argent (il va entamer une procédure d'expulsion avec demande que vous payez les frais d'huissier et d'avocat + dommages et intérêts en sus du loyer évidemment)

Par **picasso**, le **28/06/2011 à 19:32**

L'avis de passage de l'huissier était le 09/06/2011 et je suis allée le chercher le 17/06/2011.
Le propriétaire nous a indiqué lorsqu'il est venu nous voir pour la vente que le bail était de 3 ans non 6 ans car c'était une SCI familiale nous n'étions pas au courant.
Tout les documents que je possède ne l'indiquent pas il y a juste inscrit SCI
Je viens d'aller voir sur internet et il n'y a pas marqué SCI familial.

Par **mimi493**, le **28/06/2011 à 19:43**

La SCI familiale se déduit de la composition des associés.
Avez-vous votre bail ? Dit-il explicitement que c'est un bail de 6 ans ?